

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

Objet : Tribunal administratif fédéral de la jeunesse (hors détention)

Le présent avis a pour but de vous informer qu'après consultation des juges et des avocats, il a été décidé que les audiences du tribunal administratif fédéral de la jeunesse (hors détention), qui ont lieu le premier et le troisième mercredi du mois dans la salle d'audience 303, commenceront à 10 h 00 au lieu de 9 h 30 à compter du 16 novembre 2016.

DÉLIVRÉ PAR :

**La juge en chef Margaret Wiebe
(Manitoba)**

DATE : le 27 octobre 2016